



Communauté de communes

**Finances - Economie - Emploi - Formation  
et Chambres consulaires**

**OBJET : Attribution de Compensation Communautaire - Année 2024**

### **EXPOSE**

Comme chaque année, la communauté de communes verse aux communes membres une Attribution de Compensation Communautaire.

Pour l'année 2024, il vous est proposé d'approuver les montants figurant au tableau ci-annexé. Ces montants sont identiques à ceux de l'année 2023 à l'exception du montant attribué à la commune de Châteaubriant.

En effet, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées s'est réunie les 24 mai et 8 juin 2023 afin d'examiner trois dossiers de nature à impacter le montant de l'Attribution de Compensation versée à la Ville de Châteaubriant suite à modification de l'emprise au sol de terrains mis à disposition de la communauté de communes pour le Centre de Loisirs intercommunal à la Borderie, pour le Foirail intercommunal Zone du Val Fleury et pour l'espace aquatique Dauphins.

Ainsi, par délibération 2023-53 du 29 juin 2023, il a été acté une réduction de 1 836 € de l'attribution de la Ville de Châteaubriant à compter du 1er janvier 2024.

Ce dossier a été examiné lors de la commission « Finances - Economie - Emploi - Formation et Chambres consulaires » réunie le 6 février dernier.

### **DECISION**

Compte tenu de ce qui précède, le conseil communautaire décide :

- d'inscrire au budget primitif 2024, les montants qui figurent au tableau joint en annexe et de procéder aux versements correspondants,

- d'autoriser Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les propositions sont adoptées à la majorité  
1 abstention (M. Bernard GAUDIN)

Fait et délibéré à Châteaubriant,  
Le 15 février 2024

Le secrétaire de séance



Matthieu HAMARD

Le Président



Alain HUNAULT

## ATTRIBUTION DE COMPENSATION COMMUNAUTAIRE ANNÉE 2024

Communes	2023		2024	
	Montants à verser	Montants à récupérer	Montants à verser	Montants à récupérer
La Chapelle Glain		9 442,73 €		9 442,73 €
Châteaubriant	3 021 229,53 €		3 019 393,00 €	
Derval	296 616,78 €		296 616,78 €	
Erbray	199 793,14 €		199 793,14 €	
Fercé	4 294,47 €		4 294,47 €	
Grand-Auverné	8 043,08 €		8 043,08 €	
Issé	563 127,74 €		563 127,74 €	
Jans	25 137,76 €		25 137,76 €	
Juigné-des-Moutiers	77 771,35 €		77 771,35 €	
Louisfert	123 529,59 €		123 529,59 €	
Lusanger	27 482,30 €		27 482,30 €	
Marsac sur Don	62 946,32 €		62 946,32 €	
La Meilleraye de Bretagne	6 462,64 €		6 462,64 €	
Moisson-la-Rivière	136 291,90 €		136 291,90 €	
Mouais		1 655,97 €		1 655,97 €
Noyal sur Brutz	31 826,70 €		31 826,70 €	
Petit Auverné		18 964,15 €		18 964,15 €
Rougé	1 570,45 €		1 570,45 €	
Ruffigné		13 174,96 €		13 174,96 €
Saint-Aubin des Châteaux		13 856,44 €		13 856,44 €
Saint-Julien de Vouvantes	32 018,75 €		32 018,75 €	
Saint-Vincent des Landes	28 309,52 €		28 309,52 €	
Sion les Mines	7 296,47 €		7 296,47 €	
Soudan	276 148,51 €		276 148,51 €	
Soulvache	3 046,34 €		3 046,34 €	
Villepôt	677,53 €		677,53 €	
<b>TOTAL</b>	<b>4 933 620,87 €</b>	<b>57 094,25 €</b>	<b>4 931 784,34 €</b>	<b>57 094,25 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>4 876 526,62 €</b>			

AR-Préfecture

044-200072726-20240216-15-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 16-02-2024

Publication le : 16-02-2024

Conseil Communautaire du



Le Président,

Alain HUNAULT

## Membres titulaires en exercice : 54

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze février, les membres de la Communauté de Communes de Châteaubriant – Derval se sont réunis à Châteaubriant – au siège de la communauté de communes- sous la Présidence de M. Alain HUNAULT

Communes	Conseillers Communautaires	Prés.	Abs.	Exc.	Donne pouvoir à	Nom de la personne
LA CHAPELLE GLAIN	M. Matthieu HAMARD	X				
CHATEAUBRIANT	M. Alain HUNAULT	X				
	Mme Catherine CIRON	X				
	M. Georges-Henri NOMARI	X				
	Mme Jacqueline BOMBRAY	X				
	M. Rudy BOISSEAU	X				
	Mme Claudie SONNET	X				
	M. Elias AMIOUNI	X				
	Mme Christine BOURDEL	X				
	M. Jean-Luc MARSOLLIER	X				
	Mme Simone GITEAU	X				
	M. Bernard GAUDIN				X	P
DERVAL	M. François-Xavier LE HECHO	X				
	M. Dominique DAVID	X				
	Mme Jacqueline LEBLAY	X				
	M. Michel HORHANT	X				
ERBRAY	Mme Laurence LE BIHAN	X				
	Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET	X				
	M. Jean-Noël BEAUDOIN	X				
FERCE	Mme Lucie PAUL				X	P Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET
	M. Alain LE TOLGUENEC	X				
LE GRAND AUVERNE	M. Sébastien CROSSOUARD	X				
ISSÉ	Mme Béatrice PIERRISNARD	X				
	M. Sylvain HAMON				X	
JANS	Mme Marie-Irène BOUIN	X				
	M. Sylvain DESCARPENTRIES				X	
JUIGNE DES MOUTIERS	Mme Brigitte MAISON	X				
LOUISFERT	M. Alain GUILLOIS	X				

LUSANGER	M. Yves FROMENTIN	X				
	Mme Mireille BELLON-CHAMOT			X	P	M. Yves FROMENTIN
MARSAC SUR DON	M. Hervé DE TROGOFF	X				
	Mme Géraldine PINSON-LERAY			X	P	M. Hervé DE TROGOFF
LA MEILLERAYE DE BRETAGNE	Mme Marie-Pierre GUERIN	X				
	M. Jean-Yves GICQUEL			X	P	Mme Marie-Pierre GUERIN
MOIDON LA RIVIERE	M. Patrick GALIVEL	X				
	Mme Annette PIÉTIN			X	P	M. Patrick GALIVEL
MOUAIS	M. Yvan MÉNAGER	X				
NOYAL SUR BRUTZ	Mme Édith MARGUIN	X				
PETIT AUVERNE	M. Olivier POIRIER	X				
ROUGE	M. Jean-Michel DUCLOS	X				
	Mme Isabelle MICHAUX	X				
	Mme Catherine LE HECHO			X	P	M. François-Xavier LE HECHO
RUFFIGNE	Mme Anita BONNIER	X				
SAINT AUBIN DES CHATEAUX	M. Daniel RABU	X				
	Mme Marie-Paule SECHET	X				
SAINT JULIEN DE VOUVANTES	M. Jean-Michel CHEVALIER	X				
SAINT VINCENT DES LANDES	M. Alain RABU	X		X	P	Mme Marie-Anne LAILLET
	Mme Marie-Anne LAILLET	X				
SION LES MINES	M. Bruno DEBRAY	X				
	Mme Martine CHEVALIER			X	P	M. Bruno DEBRAY
SOUDAN	M. Jean-Claude DESGUÉS			X	P	Mme Nathalie PIGRÉE
	Mme Nathalie PIGRÉE	X				
SOULVACHE	M. Didier PAITIER			X	P	M. Alain LE TOLGUENEC
VILLEPOT	M. Philippe DUGRAVOT	X				

M. Alain RABU est arrivé à 17h59 au moment de la projection du film sur le budget en amont de la lecture de la délibération n°3 : Budget Primitif 2024 – Budget principal.

Secrétaire de Séance : Monsieur Matthieu HAMARD

AR-Préfecture

044-200072726-20240216-15-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 16-02-2024

Publication le : 16-02-2024



Le Président,  
  
Alain HUNAU